



# Commune de Plaisance

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2024

MAIRIE  
DE  
**PLAISANCE**



Le 22 novembre 2024

Madame le Maire de PLAISANCE  
à  
Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

### CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 à 18 Heures 30**

**à la salle des fêtes**

#### Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

#### Délibérations

- ✓ Financement obligatoire protection sociale complémentaire agent risque « Prévoyance » en 2025 avant avis du Comité Social Territorial du CDG 24,
- ✓ Renouvellement contrats CNP 2025,
- ✓ Décision Modificative n° 02 : ajustements de crédits,
- ✓ Location logement communal n°02 de l'ancienne école de Mandacou sis 975 Route du Pech Peiros.

#### Questions diverses

Le Maire.

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **VINGT-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 22 novembre 2024 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **10**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, ROUCHON

MM. de MONTBRON, LONGUET, SICOT

Absente excusée : Mme PROU

Procuration :

**Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 octobre 2024.

**Délibérations**

- ✓ Financement obligatoire de la protection sociale complémentaire *agent* risque Prévoyance en 2025 avant avis du Comité social territoriale du CDG24.
- ✓ Renouvellement contrat CNP 2025.
- ✓ Décision modificative n° 2 : ajustement de crédits.
- ✓ Location du logement municipal n° 2 de l'ancienne école de Mandacou sis 975 route du Pech Peiros.

**Affaires diverses.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

## Financement obligatoire de la protection sociale complémentaire agent risque Prévoyance en 2025 avant avis du Comité Social Territorial du CDG24

Madame le Maire informe le Conseil des modalités relatives à la mise en place de cette protection complémentaire.

La réglementation prévoit qu'une participation minimale pour l'employeur à hauteur de 7€ minimum par agent et par mois, **à condition** que l'agent adhère à la mutuelle labellisée choisie par la collectivité (en l'occurrence la *Mutuelle Nationale des Territoriaux*, labellisée par le Centre de Gestion 24).

Chaque agent a possibilité de comparer les tarifs et protection de sa propre mutuelle avec ceux de la mutuelle labellisée, et a le choix d'adhérer ou non à cette mutuelle labellisée.

Un projet de loi prévoit de fixer prochainement le financement de la collectivité à 50%  
Incluant cet élément dans la réflexion globale, Mme le Maire propose de monter la participation de la commune à 15€ par agent et par mois.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver cette décision.

Cette décision sera soumise au CST du CDG 24 avant délibération définitive.

**VOTANTS : 09**

**Pour : 09**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

### 2024-24 Renouvellement contrat CNP 2025

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'assurance et de sécurité sociale contracté auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance. Il couvre les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC ou à la CNRACL.

Les risques couverts sont les suivants : décès, maladie ou accident de la vie privée, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

La couverture s'exerce après une période de carence fixée à 15 jours, et s'élève à 90% du traitement brut de l'agent, augmenté d'une éventuelle NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La cotisation s'élève à **6,59 % ( dont 0.40 % de frais de gestion)** de la masse salariale pour les agents relevant du régime CNRACL et **1,65 % (dont 0.10 % de frais de gestion)** pour les agents relevant du régime IRCANTEC. Madame le Maire précise que le montant de la cotisation versée par la commune en 2024 est de 3 241 €.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce renouvellement.

**VOTANTS : 09**

**Pour : 09**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

## **2024-25 et 26 Décision modificative n° 2 : ajustement de crédits**

Mme le Maire donne au conseil toutes les explications nécessaires relatives à cette décision modificative.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	500.00	
615231	Entretien, réparations voiries	48680.00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	30.00	
62268	Autres honoraires, conseils	240.00	
64111	Rémunération principale titulaires	1000.00	
7037	Contribution pour dégradation des voies		6000.00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		4825.00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		17541.00
744	FCTVA		998.00
748388	Autres		2937.00
752	Revenus des immeubles		2602.00
75888	Autres		15547.00
<b>TOTAL :</b>		<b>50450.00</b>	<b>50450.00</b>

<b>VOTANTS : 09</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

## **2024-27 Location du logement municipal n° 2 de l'ancienne école de Mandacou sis 975 route du Pech Peiros.**

Madame le Maire explique au Conseil qu'un habitant de Plaisance, suite à la vente de son bien immobilier, est à la recherche d'un bien à louer. Pour un loyer de 400€, il percevra une allocation logement de 104€ mensuels. La location prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver le choix de ce locataire.

<b>VOTANTS : 09</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

### **Questions diverses**

✓ Repas des aînés (13 décembre 2024)

A ce jour, 43 personnes ont répondu positivement à l'invitation. Madame le Maire donne au Conseil les différentes dates de préparation de l'évènement (décoration de la salle, dressage des tables, etc..)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15**